

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 23

Services du Premier Ministre.

II. — INFORMATION

Rapporteur spécial : M. Edouard BONNEFOUS.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 22), 459 (tome XV) et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Lois de finances. — *Information - Presse - Agence France-Presse (A. F. P.).*

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIÈRE PARTIE. — Examen des crédits budgétaires.....	3
I. — <i>Les dépenses de fonctionnement.....</i>	5
A. — Examen des mesures.....	5
B. — Observations sur le service de liaison interministérielle pour l'information	6
II. — <i>Les crédits d'intervention.....</i>	9
A. — Versements à la S. N. C. F.....	9
B. — Subvention à l'Agence France-Presse.....	9
C. — Allégement des charges supportées par les journaux à raison des communications téléphoniques des correspondants de presse	11
D. — Subvention aux œuvres sociales de la presse.....	11
E. — Fonds culturel.....	11
F. — Matériel de presse.....	20
<i>Conclusion</i>	21
DEUXIÈME PARTIE. — Les problèmes de la presse française.....	22
I. — <i>Les charges de la presse.....</i>	22
A. — Les prix de vente et les prix de revient.....	22
B. — La publicité.....	26
II. — <i>La situation de la presse.....</i>	28

PREMIERE PARTIE

EXAMEN DES CREDITS BUDGETAIRES

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget du Ministère de l'Information s'élève pour 1968 à	95.442.501 F
alors qu'il était, en 1967, de	93.686.262
	<hr/>
soit une augmentation de	1.756.239 F

Ce budget présente trois caractéristiques :

1° *La masse des crédits est en progression de 1,9 % par rapport à l'année précédente ; c'est donc un budget de reconduction. Le rythme d'augmentation d'une année sur l'autre qui était de 11,2 % en 1966, de 4,40 % en 1967 est donc inférieur à 2 % en 1968 ;*

2° *Les dépenses de fonctionnement qui pour les années précédentes n'avaient cessé de diminuer marquent une légère reprise (+ 2,1 %) : elles passent de 6.561.482 F en 1967 à 6.696.121 F pour 1968 ;*

3° *Les dépenses relatives aux interventions publiques sont majorées de 1,9 % et s'élèvent à 88.746.380 F contre 87.124.780 F l'an dernier ; elles correspondent, comme en 1967, à 93 % de la masse totale des dotations budgétaires.*

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1966.	CREDITS PREVUS POUR 1966			DIFFERENCE entre 1966 et 1967.
			Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
			(En francs.)			
	TITRE III. — Moyens des services.					
	Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	2.217.997	2.328.715	— 7.461	2.321.254	+ 103.257
	Troisième partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	192.695	203.555	+ 365	203.920	+ 11.225
	Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des services	4.150.790	4.155.451	+ 15.496	4.170.947	+ 20.157
	Totaux pour le titre III.....	6.561.482	6.687.721	+ 8.400	6.696.121	+ 134.639
	TITRE IV. — Interventions publiques.					
	Première partie. — Interventions politiques et administratives :					
41-01	Application de l'article 13 de la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957.....	40.237.980	40.237.980	+ 1.608.600	41.846.580	+ 1.608.600
41-02	Subvention aux œuvres sociales de la presse.....	2.500	2.500	»	2.500	»
41-03	Application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la S.N.C.F.	25.000.000	25.000.000	»	25.000.000	»
41-04	Allègement des charges supportées par les journaux à raison des communications téléphoniques des correspondants de presse.....	3.301.500	3.301.500	+ 363.000	3.664.500	+ 363.000
	Totaux pour la première partie.....	68.541.980	68.541.980	+ 1.971.600	70.513.580	+ 1.971.600
	Troisième partie. — Action éducative et culturelle :					
43-01	Fonds culturel.....	7.117.000	6.867.000	»	6.867.000	— 250.000
	Quatrième partie. — Action économique. — Encouragements et interventions :					
44-01	Remboursement au titre de la baisse de 15 % sur le prix des matériels de presse.....	11.465.800	11.465.800	— 100.000	11.365.800	— 100.000
	Totaux pour le titre IV.....	87.124.780	86.874.780	+ 1.871.600	88.746.380	+ 1.621.600
	Totaux pour l'information.....	93.686.262	93.562.501	+ 1.880.000	95.442.501	+ 1.756.239

I. — Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation soit de 2,1 %. Les modifications apportées affectent essentiellement les rémunérations des personnels, ce qui explique qu'elles traduisent surtout des mesures acquises.

A. — EXAMEN DES MESURES

1° *Les mesures acquises.*

Dans le cadre des mesures acquises, les dotations des chapitres de personnel sont majorées :

— de 92.420 F pour tenir compte de l'extension des mesures de revalorisation des rémunérations de la fonction publique et de la progression des prestations familiales et des cotisations de Sécurité sociale ;

— et de 33.819 F représentant la différence entre les traitements de Ministre et de Secrétaire d'Etat par suite de la suppression du poste de Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information et de la création du poste de Ministre de l'Information, en application du décret du 7 avril 1967 portant nomination des membres du Gouvernement.

2° *Les mesures nouvelles.*

Les mesures nouvelles entraînent des dépenses de personnel et de matériel.

a) *Le personnel :*

La création d'un poste supplémentaire de conseiller technique pour le Service de liaison interministériel pour l'Information (S. L. I. I.) est prévue (+ 12.000 F) en vue de permettre la représentation du Ministère des Transports aux réunions du S. L. I. I. Le nombre des conseillers techniques de ce service passera ainsi de 12 à 13.

Il est également envisagé de procéder à la transformation de 3 emplois de titulaires devenus vacants par suite de départs à la retraite en 3 emplois des cadres normaux : ainsi seront supprimés 2 emplois de collaborateurs techniques et un d'agent technique et seront simultanément créés 3 emplois, un de chef de section, un de secrétaire administratif et un de chef de groupe.

Un transfert — en vue de la remise en ordre des effectifs — de 2 emplois, un d'agent technique et un d'agent contractuel aux services généraux du Premier Ministre et corrélativement d'un poste de ces derniers services à l'Information se traduira par une économie de 16.939 F.

b) *Le matériel :*

L'inscription d'un crédit non renouvelable de 10.000 F doit permettre au Ministère de l'Information de participer, comme par le passé, aux frais de la Biennale de l'Information qui doit avoir lieu en 1968.

Les autres mesures sont essentiellement des ajustements aux besoins :

— les crédits correspondant à la mise en service d'une salle destinée aux conférences de presse et à la vision de films cinématographiques représentent 40.000 F ;

— les frais d'installation et de communications téléphoniques qui ont subi depuis le 1^{er} août 1966 une hausse de 11 % provoquent une majoration de crédits de 20.000 F.

Enfin une économie de 60.000 F a été jugée possible sur les dépenses d'information et de diffusion.

**B. — OBSERVATIONS SUR LE SERVICE DE LIAISON INTERMINISTÉRIELLE
POUR L'INFORMATION**

Comme tous les ans, votre Commission a demandé un rapport sur les activités du Service de liaison interministérielle pour l'information (S. L. I. I.). Voici le texte de la note qui lui a été adressée par les services du Ministère de l'Information :

« La mission permanente du S. L. I. I. est :

« — d'assurer une liaison organique avec les différents départements ministériels pour permettre la coordination de l'information gouvernementale ;

« — d'établir des relations étroites avec les différents moyens d'information placés sous la tutelle de l'Etat ;

« — d'organiser des campagnes d'information intéressant l'ensemble de l'activité gouvernementale.

« a) *L'information écrite* est essentiellement assurée par les *notes bleues* adressées à des *correspondants sélectionnés* : Parlementaires, membres du Conseil économique et social, postes diplomatiques, préfets et sous-préfets, personnalités et organismes divers. Vingt-six notes bleues ont été diffusées en 1966 et trente-six au cours des dix premiers mois de 1967. Le tirage atteint actuellement 12.000 exemplaires. Le S. L. I. I. se préoccupe également de l'information du grand public à partir de brochures à moyen ou grand tirage telles que le dossier de l'Alliance atlantique, le V^e Plan, les expérimentations nucléaires françaises dans le Pacifique, la défense et l'expansion de la langue française, le logement.

« b) *La coordination interministérielle des moyens d'information parlée et télévisée* : le S. L. I. I. assure une liaison permanente entre les différents ministères et l'O. R. T. F. La mission du S. L. I. I. à cet égard consiste essentiellement à rassembler, grâce à la présence dans chaque ministère d'un conseiller technique ou d'un correspondant permanent, les informations émanant des différents ministères et intéressant l'opinion publique et à les communiquer à l'O. R. T. F.

« c) *Les sondages d'opinion* : le S. L. I. I. fait procéder par les services spécialisés à des sondages d'opinion portant sur l'activité gouvernementale vue à travers l'opinion publique, les impacts de certaines émissions (ex. « en direct avec »), la politique étrangère ou la politique intérieure, le niveau de connaissance économique des Français. A partir de ces sondages, le S. L. I. I. en prépare l'exploitation, tel le cas du sondage sur le niveau de connaissance économique des Français qui donne lieu, en liaison avec le Ministère des Finances et l'I. N. S. E. E. à la mise au point de méthodes et de moyens de vulgarisation des données économiques fondamentales. »

Votre rapporteur ne croit pas nécessaire de rappeler les critiques que votre Commission a formulées l'année dernière à l'encontre tant du principe que du fonctionnement du S. L. I. I. Il apparaît, comme il a été dit maintes fois, que l'activité de ce

service s'apparente plus à la propagande qu'à l'information, et que les réunions quotidiennes des divers ministères en présence de journalistes de l'O. R. T. F. et de l'A. F. P. ont pour objet principal de donner des directives aux représentants de ces deux établissements qui sont pourtant, d'après leurs statuts, indépendants du Ministère de l'Information.

Les crédits du S. L. I. I. pour 1968 se répartissent de la façon suivante :

Etudes, sondages, enquêtes.....	900.000 F.
Impression de notes et de brochures, diffusion....	1.740.000
Participation à des publications avec d'autres ministères	300.000
Abonnements	60.000
Dépenses d'atelier, de tirages et aides diverses.....	252.000
	<hr/>
	3.252.000 F.

Ces crédits sont en légère diminution sur l'année 1967, mais il convient de rappeler qu'ils avaient rapidement progressé au cours des années précédentes :

1964	245.000 F.
1965	265.000
1966	3.395.000
1967	3.312.000
1968	3.252.000

Il faut rappeler que le S. L. I. I. bénéficie, en cours d'année et d'une façon qui paraît désormais habituelle, de *crédits supplémentaires* :

— en 1966 : 1 million de francs, « crédit destiné à faire face à l'augmentation du nombre et du tirage des notes et brochures » (crédit prélevé par le Ministre de l'Economie et des Finances par décret n° 66-786 du 21 octobre 1966, sur le chapitre « Charges communes : dépenses accidentelles ») ;

— en 1967 : 1 million de francs, « crédit reversé au Centre National du Cinéma », par décret du 8 septembre 1967 (Ministère de l'Economie et des Finances). La réponse fournie par le Ministère de l'Information au questionnaire de votre rapporteur n'apporte pas de justification à ce transfert d'un million de francs reversé par le S. L. I. I. au Centre national du Cinéma.

II. — Les crédits d'interventions.

A. — VERSEMENT A LA S. N. C. F.

Contrairement aux années précédentes, aucune dotation n'est prévue au titre des *mesures acquises* pour compenser, en application de l'article 18 *ter* de la Convention du 31 août 1937, la perte de recettes résultant pour la S. N. C. F. de la réduction de tarif de 10 % applicable au transport de journaux et publications n'est pas envisagé.

Au titre des *mesures nouvelles*, il n'y a pas d'inscription de crédits supplémentaires malgré les récentes augmentations des tarifs de la S. N. C. F., ces crédits étant suivant les besoins et conformément à l'avenant du 11 juillet 1952, ajustés au trafic réel au cours du premier semestre de l'année qui suit chaque exercice.

*
* *

B. — SUBVENTION A L'AGENCE FRANCE-PRESSE

(Application de l'article 13 de la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957.)

Aux termes de l'article 13 de la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, les conditions de vente des documents et services d'information de l'Agence France-Presse aux services publics de l'Etat sont déterminées par une convention passée entre l'Etat et cette agence indiquant notamment le nombre et le taux des abonnements souscrits par lesdits services sur la base des tarifs appliqués aux entreprises de presse françaises.

Depuis la promulgation de cette loi du 10 janvier 1957, complétée par un règlement d'administration publique en date du 9 mars 1957, l'Agence France-Presse est un organisme autonome doté de la personnalité civile, dont le fonctionnement est assuré suivant les règles commerciales, et administré par un conseil d'administration qui comprend trois représentants des services publics usagers, désignés dans les conditions précisées par le

décret n° 57-281 du 9 mars 1957 portant règlement d'administration publique et respectivement par le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de l'Economie et des Finances.

La Convention qui lie l'Etat à l'A. F. P. est désormais renouvelée chaque année au 1^{er} janvier ; elle peut être dénoncée avec un préavis de trois mois.

Le contrôle de la gestion financière de l'Agence est assuré par une commission financière dont l'organisation et le fonctionnement sont prévus de façon détaillée à l'article 12 de la loi du 10 janvier 1957.

L'Agence France-Presse qui possède un bureau d'information dans 155 pays et territoires et distribue son service dans 134 pays et territoires a, de 1958 à 1966, augmenté son chiffre d'affaires de 94,43 % (+ 83,29 % pour la France et + 143,41 % pour l'étranger).

Les difficultés financières qu'elle connaît sont dues aux répercussions sur ses charges des hausses de toute nature tant en France qu'à l'étranger, et notamment :

— des télécommunications, en France, par suite de l'évolution du coefficient appliqué par les P. T. T. pour la location des émetteurs, et à l'étranger, par suite de l'augmentation, à compter du 1^{er} septembre 1967, du tarif des télégrammes de presse dans les relations entre les pays du Commonwealth et la Grande-Bretagne ;

— des augmentations obligatoires de salaires et de charges sociales, tant en France qu'à l'étranger ;

— des augmentations dans le secteur public : prime de transports, frais de déplacement, contributions mobilières et foncières, eau, gaz et électricité ;

— des loyers.

L'augmentation de la redevance due à l'Agence France-Presse, qui est la traduction budgétaire du relèvement de 4 % — intervenu le 1^{er} janvier 1967 — des tarifs d'abonnements aux fournitures de l'agence s'élève à 1.608.600 F.

*

* *

C. — ALLÈGEMENT DES CHARGES SUPPORTÉES
PAR LES JOURNAUX A RAISON DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES
DES CORRESPONDANTS DE PRESSE

La loi n° 51-633 du 24 mai 1951 a institué un tarif réduit pour certaines communications téléphoniques interurbaines à destination des journaux et agences de presse. Le montant de la réduction est versé aux bénéficiaires sous forme de subventions inscrites au budget de l'Information.

Il est prévu pour 1968 un abondement de 363.000 F.

*
* *

D. — SUBVENTION AUX ŒUVRES SOCIALES DE LA PRESSE

Il est proposé de reconduire la dotation de 2.500 F adoptée l'année dernière.

*
* *

E. — FONDS CULTUREL

1° *Progression des exportations de la presse française.*

Conçu à l'origine pour venir en aide à l'exportation, le Fonds culturel est devenu l'instrument d'une politique de développement de la culture française à l'étranger et s'est vu assigner des tâches de plus en plus étendues. Ce programme ambitieux a été approuvé par les éditeurs de presse qui ont accepté d'accroître à proportion leur propre effort (puisque, il faut le rappeler, l'aide octroyée aux exportateurs rembourse la moitié des frais qu'ils ont engagés et dont ils doivent fournir la preuve).

Grâce à l'aide du Fonds culturel et aux efforts des entreprises de presse exportatrices, les ventes à l'étranger n'ont cessé de progresser. Le tonnage total exporté est passé de 50.331 tonnes en 1965 à 51.592 tonnes en 1966.

Les statistiques douanières ont permis d'établir le tableau suivant qui a été d'ailleurs communiqué à la Commission des Affaires culturelles du Sénat et qui répond aux deux questions ci-dessus.

Exportations de la presse française en 1965 et 1966.

(En tonnes.)

PAYS	QUOTIDIENS		PERIODIQUES		TOTAL	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966
I. — Marché commun					19.185	20.065
Dont :						
Allemagne	359	562	1.122	1.100		
Italie	894	850	2.028	1.715		
Belgique, Luxembourg.....	2.900	3.137	10.960	11.780		
Pays-Bas.....	113	107	809	814		
II. — Autres pays d'Europe					11.455	15.923
Dont :						
Espagne	706	857	2.556	2.315		
Portugal	49	69	245	532	(3.556)	(3.863)
Grèce	67	89	260	250	(650)	(643)
Turquie	25	46	298	258		
Grande-Bretagne	481	465	2.026	2.160	(2.507)	(2.625)
Suisse	2.171	1.152	1.122	6.518	(3.293)	(7.670)
Danemark	23	38	174	137		
Norvège	»	»	»	97	(743)	(705)
Suède	23	52	513	381		
Pologne	41	69	38	29		
Roumanie	23	133	513	43	(706)	(417)
Yougoslavie	0,2	22	91	121		
III. — Afrique du Nord					6.710	4.890
dont :						
Algérie	841	797	2.536	1.699		
Maroc	576	398	1.913	1.253		
Tunisie	190	237	654	506		
IV. — Afrique noire					2.151	2.276
Dont :						
Cameroun	54	40	148	202		
Centrafrique	20	11	7	27		
Congo-Brazza	48	32	79	87		
Congo-Kinshasa	5	3	54	64		
Côte-d'Ivoire	113	106	308	381		
Dahomey	19	15	52	52		
Gabon	42	22	31	82		
Madagascar	67	20	328	314		
Mali	33	4	2	»		
Niger	14	10	10	107		
Sénégal	180	183	510	478		
Tchad	21	10	6	26		

PAYS	QUOTIDIENS		PERIODIQUES		TOTAL	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966
V. — <i>Moyen-Orient</i>					1.184	1.200
Dont :						
Egypte	52	25	154	203		
Israël	52	64	386	333		
Iran	23	15	66	70		
Liban	77	51	373	439		
VI. — <i>Amérique du Nord</i>					5.101	4.835
dont :						
Canada	547	16	3.583	3.477		
Etats-Unis	52	86	919	1.256		
VII. — <i>Amérique latine</i>					784	685
Dont :						
Argentine	4	3	289	219		
Brésil	6	3,5	261	229		
Chili	»	»	37	47		
Colombie	1	»	32	37		
Mexique	3	2	79	84		
Vénézuéla	2	0,5	70	60		
VIII. — <i>Extrême-Orient</i>					412	336
Dont						
Cambodge	3	»	35	45		
Japon	4	»	319	274		
Viet-Nam-Sud	14	17	37	»		
IX. — <i>Autres pays</i>	572	168	2.777	1.304	3.349	1.472
<i>Total général</i>	11.735	9.987	38.596	41.605	50.331	51.062

Des documents fournis au Ministère de l'Information par les N. M. P. P., il est possible d'extraire les chiffres ci-dessous qui indiquent, globalement pour les quotidiens et les périodiques, le tonnage et les exemplaires transportés tant pour la distribution intérieure que pour l'exportation :

- tonnage aller : 355.651 tonnes,
(+ 7,43 % par rapport à 1965) ;
- exemplaires aller (en milliers) : 2.419.860,
(+ 3,73 % par rapport à 1965).

Le pourcentage d'invendus en 1966 a été de 31,6 %, soit sensiblement le même qu'en 1965 (il s'agit d'un pourcentage représentant la valeur et non le nombre des invendus ; il s'exprime par rapport au chiffre d'affaires aller).

2° Bilan d'activité 1966.

En exécution de la loi de finances pour 1966, le crédit affecté au Fonds culturel pour cette année-là s'est élevé à 6.867.000 F. Contrairement à ce qui s'était produit en 1965, aucune loi de finances rectificative n'est venue majorer cette dotation.

En 1966, le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par les douze exportateurs les plus importants ayant bénéficié de l'aide du Fonds culturel a augmenté de 10,3 % (au lieu de 8,4 % en 1965).

En Europe, on peut distinguer les pays où la progression des ventes est moins élevée que la moyenne (Allemagne, Belgique et Grande-Bretagne notamment) et ceux où la diffusion de la presse française augmente plus rapidement : Norvège, Danemark, Pays-Bas, Suisse et surtout quatre pays méditerranéens à vocation touristique (Espagne, Italie, Yougoslavie et Grèce).

Au Moyen-Orient, l'accroissement du volume des ventes de la presse française a été sensible, notamment au Liban et en Israël.

En Afrique du Nord, la situation est peu satisfaisante. Invoquant la pénurie de devises, le Gouvernement algérien a freiné l'importation des journaux français. Au Maroc, la diffusion de la presse française a subi les conséquences du malaise qui a affecté les relations franco-marocaines. Ces causes particulières, s'ajoutant à la diminution de la population européenne, expliquent qu'à l'exception de la Tunisie, le nombre des publications et journaux français diffusés en Afrique du Nord a diminué en 1966.

En Afrique noire et à Madagascar, contrairement à ce qui s'était passé en 1965, la presse française a vu sa diffusion progresser sensiblement dans tous les pays, exception faite du Dahomey et du Togo.

En Amérique du Nord, les ventes se sont accrues, spécialement au Canada.

En Amérique latine, les progrès sont satisfaisants, notamment en Argentine et au Brésil.

3° Résultats connus pour 1967.

Si l'on excepte la majoration de crédits de 250.000 F prévue pour 1967 en faveur de la participation du Fonds culturel à l'exposition internationale de Montréal, le reste du crédit, soit 6.867.000 F ouvert au chapitre 43-01 du budget de l'information au titre du Fonds culturel, a été utilisé de façon analogue à l'année précédente.

Le Ministère de l'Information a reçu un nombre de demandes d'aide légèrement supérieur à une centaine et une suite favorable a été donnée à 91 d'entre elles.

Comme dans les années antérieures, la plus grande partie de la dotation du fonds culturel, compte non tenu des 250.000 F susmentionnés, a été attribuée à trois groupements exportateurs (Département étranger Hachette, Nouvelles messageries de la Presse parisienne, Union des éditeurs-exportateurs de publications françaises) et à la Société transcontinentale de voyages et de fret (transporteurs).

L'aide porte, comme d'habitude, sur les postes suivants :

- sur remises aux diffuseurs locaux pour les encourager à diffuser la presse française ;
- maintien des prix de cession par les éditeurs ;
- prise en charge de certaines taxes ou droits de douane ;
- prise en charge partielle des frais de transport (en particulier pour compenser les pertes sur invendus, car l'accroissement de la diffusion exige que les éditeurs ne soient pas ralentis dans leurs efforts par la crainte de l'invendu) ;
- envois de spécimens gratuits et de brochures publicitaires ;
- dépenses en faveur d'actions collectives de propagande (impression de catalogues notamment).

4° Examen des crédits pour 1968.

Les crédits ouverts au chapitre 43-01 du budget de l'Information au titre du Fonds culturel ont évolué comme suit :

1964	6.200.000 F
1965	8.007.000
1966	6.867.000
1967	7.117.000
1968	6.867.000

Les crédits prévus pour 1968 au titre du Fonds culturel correspondent exactement à la dotation allouée il y a deux ans ; en effet, au titre des mesures acquises, il a été décidé de supprimer la majoration de 250.000 F accordée en 1967 pour le financement du stand de la presse et le transfert des publications vers le Canada pendant la durée de l'exposition de Montréal.

Il est clair que le Gouvernement en reconduisant en 1968 les crédits votés pour 1966, ne tient pas compte de l'augmentation des charges afférentes au transport durant les deux années écoulées. En conséquence, le volume des publications ainsi acheminées vers l'étranger ne pourra qu'être diminué.

Cette diminution des exportations intervenant au moment où les pouvoirs publics souhaitent que la profession intensifie sa diffusion au Canada de langue française, on peut dès maintenant prévoir un recul des exportations dans le reste du monde, et particulièrement en Afrique francophone. Mais il n'est pas sûr pour autant, que la diffusion de la presse française au Canada puisse continuer de progresser car la rupture brutale de l'aide exceptionnelle accordée avant et pendant l'Exposition de Montréal risque d'entraîner une diminution du volume des exportations.

5° Inquiétudes pour l'avenir des exportations vers le Canada.

L'expérience de transport par avion au Canada des principaux hebdomadaires français tributaires de l'actualité, réalisée avec l'aide du Fonds culturel de la presse, a commencé à la fin de septembre 1964. Elle avait pour but d'aider la presse française à soutenir sur cet important marché francophone la concurrence de la presse étrangère et, d'une façon plus générale, de la presse de langue anglaise. L'opération Canada a reçu un objectif technique (permettre à la presse française d'utiliser le transport aérien afin d'être mise en vente plus rapidement) et un objectif de politique culturelle : renforcer le dynamisme de l'influence française au Canada.

Le Canada avait été choisi en raison de son importante population francophone, d'une part, de l'effort de développement des relations culturelles entrepris par le Gouvernement français à

l'égard de ce pays, d'autre part, enfin en raison de l'ouverture, en 1967, à Montréal, de l'Exposition internationale.

Cet effort limité à quinze publications, a eu pour effet de présenter au public canadien les principales publications françaises d'actualité dans la semaine et quelquefois le jour même de leur parution à Paris, alors qu'auparavant elles ne parvenaient sur ce marché qu'avec deux ou trois semaines de retard.

Cette opération s'est poursuivie jusqu'à la fin de mai 1966 dans les mêmes conditions qu'au cours de l'année 1965.

A compter du 1^{er} juin 1966, des dispositions nouvelles ont été prises :

— le transport par avion a été maintenu pour un nombre déterminé d'exemplaires de chaque publication compte tenu du marché constaté et moyennant un prix de vente au public légèrement supérieur au prix pratiqué lorsque les publications étaient expédiées par bateau, le circuit par avion bénéficiant toujours de l'aide du Fonds culturel ;

— le transport par bateau au tarif normal d'exemplaires de ces publications en outre du contingent ci-dessus a bénéficié de l'aide du Fonds culturel dans les conditions ordinaires. Cette solution a été élaborée par référence aux résultats obtenus dans certains pays où ces deux moyens de transport de la presse française coexistent.

Certaines publications (*Paris-Match*, *Jours de France*, *Elle*) ont utilisé le double circuit.

D'autres publications, comme *l'Express* ont été acheminées par avion pour la totalité de leurs exemplaires mais n'ont bénéficié de l'aide spéciale du Fonds culturel que pour une partie de leurs expéditions, le transport de l'autre partie restant entièrement à la charge de leurs éditeurs.

Pendant la durée de l'Exposition certaines facilités supplémentaires ont été accordées à la presse, la liste des publications bénéficiaires de l'aide spéciale a été allongée et, pour chaque publication, le nombre d'exemplaires dont le transport par avion était autorisé a été élevé.

Le coût de l'aménagement et de l'entretien du stand fut de l'ordre de 750.000 F se répartissant essentiellement ainsi :

— frais d'aménagement.....	20.000 F
— frais de publicité et de présentation.....	433.000
— frais de personnel.....	210.000

Ces sommes ont été avancées par la presse par l'intermédiaire du Conseil supérieur des Messageries de Presse.

L'approvisionnement du stand a coûté environ 250.000 F.

Cette dépense a été assumée par les éditeurs qui expédiaient directement et régulièrement selon la périodicité de leurs publications un nombre variable d'exemplaires.

Le total des dépenses supportées par la presse française au titre du stand de Montréal s'élève donc à 1 million de francs. S'agissant de dépenses de caractère non commercial il serait souhaitable que le Fonds culturel en rembourse une large fraction.

Ce stand a rencontré un très vif succès auprès des visiteurs. Le Ministre de l'Information a d'ailleurs eu l'occasion d'exprimer, sur place à Montréal, sa satisfaction tant de l'effort accompli que des résultats obtenus par la presse française. Le stand a participé, en outre, aux Journées françaises de Québec et à la Journée de la Presse francophone de la Jeunesse. La distribution gratuite d'un très grand nombre de journaux et périodiques n'a pas seulement servi au rayonnement de notre culture, il a également permis de mieux faire connaître au public international les produits et les firmes françaises.

Sur le million de francs de dépenses engagées pour ce stand la presse française a déjà pris en charge 250.000 F et le Fonds culturel 250.000 F également au titre des crédits de 1967. Il subsiste un reliquat de 500.000 F dont le financement n'est pas prévu au budget de 1968 puisque la dotation du Fonds culturel ne permettra que la reconduction pure et simple des actions antérieures à l'« Opération Canada ». Le Gouvernement n'a cependant inscrit dans la loi de finances rectificative pour 1967 qu'un crédit de 250.000 F qui ne permettra pas de rembourser l'ensemble des dépenses afférentes à l'aménagement et à l'entretien du stand.

En 1958, pour un stand similaire à l'Exposition de Bruxelles, l'aide du Fonds culturel s'était élevée à 500.000 F actuels. La contribution au stand de Montréal ne devrait pas être inférieure à cette somme.

Il est encore trop tôt pour présenter un bilan chiffré exhaustif de l'« Opération Canada ». Ce qui est certain, c'est qu'en quelques années, grâce à l'aide du Fonds culturel nos exportations se sont développées et notre rayonnement s'est consolidé. Le Canada est au troisième rang sur la liste des importateurs de périodiques français. En 1966 les exportations ont atteint 34.924 quintaux pour une valeur de 11.817.000 F.

Pour encourageants qu'ils soient ces résultats restent fragiles. L'existence d'un vaste marché en expansion ne doit pas faire oublier ni l'ampleur des difficultés rencontrées (faible concentration de la clientèle, bilinguisme, etc.) ni le fait que la prospection de ce marché n'a été entreprise que très récemment. Dans ces conditions, la pénétration de la presse française, aussi bien que le rayonnement culturel, économique, voire politique de notre pays, ne peuvent être que l'aboutissement d'un effort intense et prolongé. Il est étonnant que le Gouvernement ait décidé de stopper brutalement cet effort conjoint de la profession et du Fonds culturel aussitôt après la clôture de l'Exposition. Il apparaissait souhaitable au contraire d'exploiter les résultats déjà obtenus en prolongeant cet effort pendant au moins un an.

Le pavillon de la France ayant été cédé à la ville de Montréal qui doit le transformer en Maison de la France, il eût été possible d'organiser à l'intérieur une exposition permanente de la presse et du livre français (un projet d'exposition itinérante avait même été étudié). La presse était d'ailleurs disposée à assumer une partie des dépenses de ce projet qui a été refusé par l'administration.

Cette interruption brutale de l'Opération Canada est d'autant moins compréhensible que le Gouvernement a décidé d'intensifier les actions soutenues par le Fonds culturel. Un crédit nouveau de 2.150.000 F est par ailleurs affecté, dans le cadre des crédits d'action du Ministère des Affaires étrangères, aux échanges franco-québécois.

A cette occasion, on peut d'ailleurs se demander s'il ne serait pas souhaitable que fussent mieux coordonnés à l'avenir les soutiens accordés à la presse et au livre qui sont les deux instruments d'une même politique.

F. — MATÉRIEL DE PRESSE

L'Etat, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi n° 54-817 du 14 août 1954, rembourse aux entreprises de presse une somme représentant 15 % du prix d'achat de leur matériel de presse ou d'imprimerie.

L'exercice 1966 a permis de constater un léger fléchissement du montant des remboursements effectués au titre de la baisse de 15 % sur les matériels de presse.

Cette régression étant confirmée par les résultats du premier semestre 1967, il est estimé qu'une réduction de 100.000 F de la dotation du chapitre 44-01 peut être opérée.

Conclusion.

En conclusion de cet examen des crédits budgétaires du Ministère de l'Information — et avant de vous présenter comme il le fait chaque année, une situation de la presse française — votre rapporteur entend souligner la faiblesse des moyens d'action mis à la disposition du Ministre de l'Information au titre de la loi de finances pour 1968. Nous rappellerons une fois encore que le Ministre de l'Information remplit deux fonctions : celle de tuteur des industries de l'information et celle de porte-parole du Gouvernement. Cette confusion est regrettable et nous en avons maintes fois souligné les inconvénients. Il apparaît en effet que les crédits consacrés aux activités de caractère *technique* sont en diminution pour 1968 alors que la dotation allouée à ce titre en 1967 a été insuffisante. A l'inverse, les activités relevant de ce qu'on peut appeler les « relations extérieures » du Gouvernement ou sa « propagande » bénéficient de crédits plus importants et surtout de transferts réguliers, effectués en cours d'année et sur lesquels le Parlement n'a qu'un contrôle *a posteriori*.

*
* * *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget de l'Information pour 1968.

DEUXIEME PARTIE

LES PROBLEMES DE LA PRESSE FRANÇAISE

I. — Les charges de la presse.

La presse française, et la presse quotidienne en particulier, connaît cette année encore une situation précaire. Les difficultés sont variables selon les journaux ; néanmoins, on peut dire que la profession dans son ensemble traverse une crise dont les causes sont profondes et qui est aggravée par la menace de voir baisser les recettes publicitaires.

A. — LES PRIX DE VENTE ET LES PRIX DE REVIENT

Depuis 1963, on assiste à une hausse générale et régulière des charges supportées par les entreprises de presse.

De 1963 à 1965, l'augmentation des coûts était en moyenne de 8,30 %, elle provenait essentiellement des salaires et charges sociales, des factures d'impression, de l'abonnement à l'A. F. P. et des droits de reproduction photographique.

De 1965 à 1967, la hausse s'est poursuivie et même accélérée.

Le tableau suivant montre la répartition de l'accroissement des charges entre les différents secteurs :

Augmentation des charges de la presse quotidienne.

PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE	PRESSE QUOTIDIENNE PARISIENNE
De 1963 à 1966.	De 1963 à 1967.
Papier journal (1) + 20 %	Papier journal (1) + 18,2 %
Frais d'impression + 25,3 %	Agences de presse + 15,2 %
Agences de presse + 27 %	Salaires et charges sociales :
Salaires et charges sociales :	Employés + 23,8 %
Employés + 29,6 %	Ouvriers + 25,9 %
Journalistes + 39 %	Journalistes + 40,3 %
	Cadres + 26,2 %

(1) Cette augmentation est due à l'accroissement de la pagination des journaux, le prix du papier journal Afnor 1/1 étant resté inchangé.

Les charges sociales ont subi le plus fort accroissement, comme le montre le tableau ci-dessous :

Evolution des charges sociales supportées par les entreprises de presse depuis 1962.

(Tableau extrait de *L'Echo de la Presse et de la Publicité.*)

ANNEE (au 1 ^{er} janvier).	TAUX DES COTISATIONS				Plafond mensuel.	CHARGE mensuelle maximum	INDICE (base 100 au 1 ^{er} -1-1952).
	Sécurité sociale.	Alloca- tions familiales	Accidents du travail.	Total.			
	(En pourcentage.)				(En francs.)		
1952	10	16,75	1,40	28,15	340	95,71	100
1953	10	16,75	1,60	28,35	380	107,73	112,6
1954	10	16,75	1,10	27,85	380	105,83	110,6
1955	10	16,75	1,20	27,95	380	106,21	111
1956	10	16,75	1,35	28,10	440	123,64	129,2
1957	10	16,75	1,55	28,30	440	124,52	130,1
1958	10	16,75	1,70	28,45	500	142,25	148,6
1959	12,50	14,25	1,80	28,55	550	157,03	164,1
1960	12,50	14,25	1,90	28,65	550	157,58	164,6
1961	13,50	14,25	2,10	29,85	600	179,10	187,1
1962	14,25	13,50	2,10	29,85	800	238,80	249,5
1963	14,25	13,50	2,10	29,85	870	259,70	271,3
1964	14,25	13,50	2,20	29,95	950	284,53	297,3
1965	14,25	13,50	2,50	30,25	1.020	308,55	322,3
1966	14,25	13,50	2,80	30,55	1.080	329,94	344,7
1967	15	13,50	2,80	31,30	1.140	356,82	372,8

On peut estimer, compte tenu de ces augmentations et avec les réserves déjà exprimées l'année dernière quant à l'approximation de cette évaluation, que le prix de revient moyen calculé pour l'ensemble des quotidiens français est actuellement de l'ordre de 0,43 F à 0,46 F, au lieu de 0,41 F à 0,42 F l'année dernière.

Augmentation du prix de revient par exemplaire tiré.

Presse quotidienne régionale.		Presse quotidienne parisienne.	
De 1963 à 1965.....	10,5 %	De 1963 à 1965.....	15,5 %
De 1963 à 1966.....	16,7 %	De 1963 à 1966.....	20,9 %

Evolution du prix de revient par exemplaire tiré.

Presse quotidienne régionale.		Presse quotidienne parisienne.	
1963	36,75 centimes.	1963	37,8 centimes.
1964	38,6 —	1964	42,5 —
1965	40,65 —	1965	43,5 —
1966	42,88 —	1966	45,7 —

Alors que le prix de revient des publications de presse augmentait régulièrement, le Gouvernement, en raison du plan de stabilisation, maintenait leur prix de vente au niveau atteint le 1^{er} août 1963, c'est-à-dire à 0,30 centimes. Pendant cette période, l'indice général des prix a augmenté de 12 %.

Une importante mesure concernant directement la presse a été prise tout récemment, la libération du prix de vente des journaux, quotidiens et périodiques.

Le 1^{er} octobre 1967, le Ministère des Finances a accordé la liberté des prix de vente des quotidiens (arrêté n° 25-420 relatif au prix des journaux quotidiens).

Dès le 2 octobre 1967, la plupart des quotidiens ont fixé leur prix de vente à 40 centimes.

D'autre part, le Gouvernement a également accordé la liberté des prix de vente pour les publications périodiques (arrêté n° 25-428 relatif au prix des publications périodiques).

Le tableau suivant, extrait de la Correspondance de la Presse, montre l'évolution des prix des quotidiens depuis 1920, ainsi que l'évolution du prix du papier journal et du nombre de pages moyen des quotidiens.

Evolution du prix des quotidiens.

DATES	PRIX du quotidien.	PRIX du kilogramme de papier journal.	NOMBRE de pages moyen.
2 mai 1920	0,20 F	3	4 et 6 en 1922
14 décembre 1925	0,25 F.	2	6
1 ^{er} juillet 1926.....	0,30 F	3	7
10 avril 1937.....	0,40 F	de 1,30 à 2,30	9
1 ^{er} mars 1938.....	0,50 F	de 1,30 à 2,30	9
1 ^{er} janvier 1941.....	0,75 F	3,50	2
1 ^{er} mai 1941.....	1 F	5,25 (1942)	3
23 août 1944	2 F	8,36	2
14 janvier 1945.....	1,50 F	8,51	1
12 juin 1945.....	2 F	8,51	1
26 juin 1946.....	4 F	15	4
26 octobre 1947.....	5 F	21,10	4
6 juillet 1948.....	6 F	32,50	4
21 septembre 1948.....	7 F	32,50	4
16 décembre 1950.....	8 F	43,36	5 puis 6
22 mai 1950	10 F	36,64	8 puis 10
12 mars 1951.....	12 F	60,64	10 puis 12
3 octobre 1951.....	15 F	83,75 (1)	12
9 décembre 1957.....	20 F	64,61 (2,58)	14
2 février 1959	25 F	77,61	15
1 ^{er} août 1963	0,30 NF	0,7795 (3,62)	16
1 ^{er} octobre 1967.....	0,40 NF	»	»

(1) Le prix du kilogramme de papier était successivement passé de 83,75 F à 62,21 F en 1953 et à 59,81 F au début de 1955.

Prix de vente des quotidiens parisiens.

<i>L'Aurore</i>	40 centimes.	<i>L'Equipe</i>	50 centimes.
<i>Combat</i>	40 —	<i>Le Monde</i>	50 —
<i>La Croix</i>	40 —	<i>L'Humanité</i>	50 —
<i>Le Figaro</i>	40 —	<i>Paris-Presse</i>	50 —
<i>France-Soir</i>	40 —	<i>Le Populaire</i>	50 —
<i>La Nation</i>	40 —	<i>Les Echos</i>	70 —
<i>Paris Jour</i>	40 —	<i>Le Nouveau Journal</i> (qui a remplacé <i>L'Information</i>)	70 —
<i>Le Parisien libéré</i>	40 —		

Le Premier Ministre a reconnu, lors d'un débat organisé par la Fédération nationale de la Presse en juin 1967, les difficultés de la presse écrite.

A cette occasion d'ailleurs, M. Georges Pompidou s'était déclaré partisan de la liberté des prix des journaux et avait ajouté :

« Le rôle de l'Etat n'est pas d'essayer de tuer la presse écrite mais de lui permettre de vivre et de se défendre (...) Je suis pour l'écrit, non pas que je méconnaisse l'importance de la radio et de la télévision, mais je crois fermement à la nécessité intellectuelle et morale de l'écrit, et en particulier de la presse écrite. »

Abordant ensuite le problème de l'introduction de la publicité de marques à la télévision, le Premier Ministre a précisé : « Je ne suis pas spécialement partisan de tel ou tel projet de loi auquel vous avez fait allusion et cela d'ailleurs pour d'autres raisons. Je ne vois pas pourquoi nous ferions de tels cadeaux... »

B. — LA PUBLICITÉ

On estime en général que l'insuffisance de recettes par rapport au prix de revient est de l'ordre, en moyenne, de 9 %. Mais le rapport entre le prix de revient d'un journal et ses recettes est très variable selon qu'il s'agit, toutes choses égales d'ailleurs, d'un quotidien parisien ou d'un quotidien de province, d'un quotidien du matin ou d'un quotidien du soir et, d'autre part, selon qu'il s'agit d'un quotidien à grand tirage pouvant bénéficier d'une forte publicité ou d'un quotidien à faible tirage.

Chaque année, de plus en plus, les quotidiens doivent faire appel à la publicité afin de compenser leur déficit.

Cette nécessité fait apparaître les dangers qui menacent de très nombreuses entreprises de presse si la publicité de marques était introduite à la télévision. (Nous traitons de ce problème dans notre rapport sur l'Office de radiotélévision française.)

Il est opportun de rappeler, enfin, la place des recettes publicitaires dans l'exploitation des journaux et périodiques.

**Evolution de la part de la publicité
dans le budget de quelques quotidiens.**

DESIGNATION	1958	1963	1966
	%	%	%
France-Soir	39,5	52,5	54,8
Le Figaro	70,1	78,32	87
Le Monde	38,3	52	59,3

II. — La situation de la presse.

En 1945, il paraissait en France 203 quotidiens, dont 28 à Paris et 175 en province. En juillet 1967, on compte 91 quotidiens, dont 13 pour Paris.

Cette diminution du nombre de titres peut être liée à deux faits : la situation économique de l'ensemble de la presse, qui a entraîné la disparition de journaux trop déficitaires ; un mouvement de concentration, dépendant du premier, qui a provoqué l'absorption des titres les plus faibles.

Cette vague de concentrations constatée dans d'autres pays est peut-être naturelle. Dans le secteur très particulier de la presse, il n'en présente pas moins un certain danger.

Dans ce climat d'insécurité et avec la perspective d'un avenir difficile, le personnel de la presse ne voit pas son nombre s'étendre.

La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels a publié une remarquable enquête statistique et sociologique sur la profession. L'accroissement total du nombre des journalistes professionnels a été de 52 % de 1955 à 1966, soit une augmentation moyenne de 4,7 % par an.

En consultant le tableau suivant, extrait de cette enquête, on constatera que le nombre de stagiaires diminue régulièrement depuis 1963. Le fait mérite d'être signalé car les stagiaires assurent le renouvellement de la profession.

Journalistes professionnels de 1955 à 1966.

Tableau extrait de : « Enquête statistique et sociologique. — Commission de la carte des journalistes professionnels. »

NOMBRE DE JOURNALISTES	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Titulaires	4.492	4.548	4.599	4.909	5.111	5.349	5.640	5.841	6.051	6.431	6.697	6.938
Stagiaires	992	1.146	1.098	1.128	1.167	1.141	1.395	1.598	1.652	1.585	1.484	1.450
Pigistes	298	265	267	305	311	329	383	314	273	322	285	394
Stagiaires pigistes.....	81	65	84	112	135	145	170	165	150	193	274	237
Reporters photographes....	285	329	324	337	364	406	431	465	465	461	460	473
Reporters photos pigistes..	57	51	60	79	82	77	104	114	103	129	91	120
Reporters dessinateurs.....	45	45	45	45	32	38	37	34	32	37	34	36
Reporters dessinateurs pi- gistes	116	89	59	58	69	71	75	56	79	62	76	84
Presse filmée.....	46	64	42	45	58	62	62	56	53	42	49	27
Sténographes rédacteurs...	204	214	203	221	226	233	244	256	257	272	276	263
Chômeurs	34	29	58	31	37	20	26	43	46	65	80	27
Directeurs	186	182	191	211	219	221	239	243	263	280	284	293
Total	6.836	7.027	7.030	7.481	7.811	8.092	8.806	9.185	9.424	9.879	10.090	10.340

On peut considérer que la disparition de trop nombreux titres mettrait finalement en cause l'existence même d'une presse indépendante, le maintien d'une large diversité entre les publications étant par ailleurs un facteur de développement pour l'ensemble de la profession.

Or, si l'on considère l'évolution de la presse depuis la Libération, on note une régression constante du nombre de titres (voir tableau n° 1).

Le chiffre global du tirage se maintient approximativement au même niveau, ce qui n'est pas un signe de santé, ainsi que votre rapporteur l'a souvent fait remarquer, puisque la population en âge de lire augmente très rapidement en même temps que le niveau d'instruction.

M. Bernard Voyenne, dans une étude publiée le 18 mai 1967 dans la revue *L'Education Nationale*, remarquait qu'avec des populations à peine supérieures et à niveau de vie analogue au nôtre, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale disposent respectivement de 25 et de 18 millions de quotidiens. Si l'on fait le rapport entre le tirage des journaux et le nombre d'habitants, on constate que la France se place au dix-neuvième rang mondial.

Le retard ne semble pas en voie d'être rattrapé : en 1958, la proportion d'adultes qui déclarent ne lire aucun journal était de 18 %, en 1962 de 26 %.

TABLEAU N° 1

Tirage global des quotidiens.

(Tirage moyen journalier en juin de chaque année.)

ANNEES	PARIS		PROVINCE		TIRAGE global.
	Nombre d'éditeurs de quotidiens.	Tirages.	Nombre d'éditeurs de quotidiens.	Tirages.	
1945	26	4.606.000	153	7.532.360	12.138.360
1946	28	5.959.000	175	9.164.850	15.123.850
1947	19	4.702.000	161	8.165.250	12.867.250
1948	18	4.450.000	142	7.859.985	12.309.985
1949	16	3.792.000	139	7.417.809	11.209.818
1950	16	3.678.572	126	7.256.145	10.934.717
1951	15	3.607.231	122	6.633.816	10.241.047
1952	14	3.411.965	117	6.188.010	9.599.975
1953	12	3.514.608	116	6.458.972	9.973.580
1954	12	3.618.173	116	6.559.560	10.177.733
1955	13	3.779.467	116	6.823.794	10.603.261
1956	14	4.411.502	111	6.958.164	11.369.666
1957	13	4.226.200	110	7.254.213	11.480.413
1958	13	4.373.469	110	7.294.020	11.667.479
1959	13	3.980.614	103	6.930.957	10.911.571
1960	13	4.185.419	98	7.170.105	11.355.524
1961	13	4.239.285	96	7.087.010	11.326.295
1962	14	4.207.171	96	7.198.416	11.405.587
1963	14	4.121.617	94	7.434.966	11.556.583
1964	14	4.107.549	93	7.617.790	11.725.339
1965	16	4.710.113	107	7.857.443	12.567.556
1966	15	4.897.969	106	7.879.348	12.777.317
1967	13	5.151.080	78	8.001.663	13.152.743

TABLEAU N° 2

Tirage moyen des hebdomadaires parisiens
(tirant à plus de 450.000 exemplaires).

TITRE	JUIN 1966	DEUXIEME trimestre 1967.
Bonnes Soirées.....	596.608	543.221
L'Echo de la Mode.....	866.484	755.657
Elle	701.615	752.539
France-Dimanche	1.442.154	1.498.231
Humanité-Dimanche	467.562	453.626
Ici Paris.....	1.058.346	1.116.308
Intimité	655.633	706.304
Journal du Dimanche.....	680.608	719.477
Jours de France.....	794.051	886.107
Mode de Paris.....	1.082.204	1.105.067
Nous Deux.....	1.132.163	1.115.572
Paris-Match	1.338.977	1.368.559
Le Pèlerin du xx ^e siècle.....	560.308	575.077
Télé-Poche	1.064.908	1.171.244
Télé 7 Jours.....	2.070.577	2.215.461
La Vie Catholique Illustrée.....	484.775	505.869

TABLEAU N° 3

Tirage moyen journalier des quotidiens de Paris.

TITRES	JUIN 1966	JUIN 1967
Aurore	437.150	440.932
Combat	44.023	49.215
La Croix.....	114.115	111.577
Les Echos.....	52.006	53.307
Le Figaro.....	507.923	544.395
France-Soir	1.249.107	1.343.558
Humanité	205.605	218.045
Le Monde.....	325.338	427.164
Paris-Jour	313.172	345.782
Parisien libéré.....	850.514	937.954
Paris-Presse	83.245	91.972
Equipe	341.800	305.015
Information (cesse de paraître le 6 octobre 1967)	73.166	59.820
Paris-Turf	131.794	135.947
Sport complet.....	83.468	86.397

TABLEAU N° 4

**Tirage moyen journalier des principaux quotidiens de province
tirant à plus de 15.000 exemplaires.**

TITRES	JUIN 1966	JUIN 1967
Dauphiné libéré et Dernière Heure lyonnaise et ses titres associés Echo-Liberté à Lyon, Dépêche à Saint-Etienne.....	520.608	511.027
Dépêche du Midi, Toulouse.....	327.753	335.722
Dernières Nouvelles d'Alsace et Dernières Nou- velles du Haut-Rhin.....	197.000	201.024
Est républicain, Nancy.....	275.325	281.770
Midi-Libre, Montpellier.....	207.242	222.342
La Montagne, Clermont-Ferrand.....	231.235	247.665
Nice-Matin	208.687	226.550
Nord-Matin, Lille.....	182.253	181.778
Nouvelle République du Centre-Ouest, Tours..	307.005	309.032
Ouest-France, Rennes.....	682.432	716.399
Paris-Normandie, Rouen.....	187.609	194.920
Progrès de Lyon et Tribune, Saint-Etienne....	466.705	489.122
Le Provençal, Marseille.....	240.748	239.785
Républicain lorrain, Metz.....	239.150	247.643
Sud-Ouest, Bordeaux.....	399.705	416.489
L'Union de Reims.....	171.992	179.532
Voix du Nord, Lille.....	418.298	431.651